

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Session du 2ème trimestre 2023

Séance du 22 juin 2023

Nombre de membres :

en exercice: 15présents: 08votants: 10

Nombre de pouvoirs :

02

VOTE

POUR 10 CONTRE 00 ABSTENTION 00

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SILLINGY, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de ses séances à la mairie, sous la présidence de Yolande BAUDIN, Vice-Présidente.

Au registre suivent les signatures

<u>Présents</u>: Madame Yolande BAUDIN, Madame Isabelle RAVIER, Madame Christine PEPIN, Monsieur Alain GIMENEZ, Monsieur Jean Pierre CANDIL, Madame Martine CHAPPELET, Madame Liliane BORTOLUZZI, Mme Mireille CORBET

<u>Procurations</u>: Madame Carole BERNIGAUD donne procuration à Mme Isabelle RAVIER, M. Patrick RAPHOZ donne procuration à M. Jean Pierre CANDIL

<u>Absents</u>: Monsieur Yvan SONNERAT, Madame Séverine CARTIER, Madame Martine RABEAU, Monsieur Bruno RUIZ, Madame Odile GODDET

Secrétaire de séance : Mme Christine PEPIN

Délibération n° 2023-13 VO

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de la Vice-Présidente,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1621-1 et L.2212-2-5°, VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-4 et R.123-1 à R.123-26

VU le décret n°95/562 du 6 mai 1995 modifié, relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale,

VU la délibération n° 2023-09 du 30 mars 2023, portant sur le vote du budget primitif 2023,

ADOPTE les dispositions suivantes

1°: Il est décidé l'attribution des subventions suivantes

	Association	Adresse	Montant accordé en 2023 suite au vote du CCAS LE 22 Juin 2023
1	AFTC 74 (Association de familles de traumatisés crâniens et de cérébro lésé)	12 Boulevard Jacques Replat 74000 ANNECY	100€
2	Locomotive Accompagne les enfants atteints de leucémie, de cancers et leurs familles	2, rue Sainte Ursule 38000 Grenoble	150€

Délibération 2023-13 rendue exécutoire En vertu de l'article L2131-1 du CGCT

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice Présidente

Yolande BAUDIN

La secrétaire de séance

Christine PEPIN

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

_2023_13-DE

ľ		221, rue de la Géline	ID: 074-267401362-20230622-CCAS_
3	Banque Alimentaire	74380 Cranves Sales	200€
4	Association Ecole à l'hopital Annecy Annemasse	CHANGE Service pédiatrique 1 avenue de l'hopital Epagny Metz tessy 74374 Pringy Cedex	150€
5	Espace femmes Geneviève D	34, places des Afforêt 74800 La Roche sur Foron	125€
6	Graine d'amis du val des usses	Mairie de Frangy 19 rue du Grand Pont 74270 FRANGY	150€
7	Handisport comité départemental haute savoie	113 Rue Honoré Martin 74130 BONNE VILLE	125€
8	Ligue nationale contre le cancer comité de haute savoie	2 rue Tochon BP 60 74002 Annecy Cedex	100€
9	Médiathèque des malades du centre Hospitalier Annecy Genevois	1, av de l'hôpital 74374 Pringy	50€
10	Opération Nez Rouge Haute Savoie	1 Place Georges Boileau Pringy 74370 ANNECY	50€
11	Protection civile de Haute Savoie	13 Rue Emile Zola 74100 ANNEMASSE	100€
12	Groupe d'interventions et de secours Haute Savoie	34 Route du Clos du May 74800 ETAUX	50€
13	Association des paralysés de France Délégation de Haute Savoie	84 bis Avenue de Brogny 74000 ANNECY	150€
14	France ALZHEIMER HAUTE SAVOIE	7 Rue de la Gare 74000 ANNECY	150€
15	SEPAS IMPOSSIBLE	644 Route de la Côte 74410 SAINT JORIOZ	150€
16	COCON A PAPILLON	6 CLOS DE S TOURNESOLES CHEZ Mme Gueffier 74330 LA BALME DE SILLINGY	50€
17	ALMA 74	BP 500 40 74962 CRAN GEVRIER	50€

2°: Les présentes subventions, d'un montant total de 1900,00 € (mille-neuf-cent euros), seront imputées sur les crédits inscrits à la section de fonctionnement du Budget 2023, savoir au compte 65748 « subventions aux associations ».

Délibéré en séance, à SILLINGY, les jours, mois et an susdits.

Délibération 2023-13 rendue exécutoire En vertu de l'article L2131-1 du CGCT

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice Présidente

Yolande BAUDIN

La secrétaire de séance

Christine PEPIN